



## Annuler un mariage blanc ?

Par **LIONEL**, le **28/12/2010** à **15:02**

Bonjour,

Je vous envoie ce mail afin d'aider une amie qui est dans un calvaire.

Cette fille vient de Madagascar, ça fait 1 an et demi qu'elle est mariée à un réunionnais.

La elle attend son renouvellement de carte de séjour qui devrait ne pas tarder.

Depuis 6 mois, elle demande le divorce mais lui ne veut pas, alors qu'il n'y a plus aucune vie entre eux, mais lui la garde juste pour avoir une part de plus sur les impôts!!!!

Des fois ce même mec, l'enferme dans la chambre ou la frappe !

Mais elle a peur de porter plainte et d'être renvoyée à Madagascar.

Alors que faire, quels sont les risques ?

Merci

Par **corima**, le **28/12/2010** à **15:24**

Bonjour, mais votre amie reconnaît que c'est un mariage blanc ? Parce que si c'est le cas, c'est retour direct à la frontière.

A-t-elle fait constater qu'elle était frappée et séquestrée quelques fois par son mari ?

Par **LIONEL**, le **28/12/2010** à **15:41**

Pour elle c'était un vrai mariage !

Mais justement elle ne veut pas aller se plaindre car son mec va dire que c'est elle qui a voulu faire

un maraige pour avoir la nationalite et la carte de sejour.  
Alors que lle non, car c'est lui qui la prends pour faire baisser ses impots !  
Ils dorment meme pas dans la meme chambre !  
As tu des solutions?

Par **corima**, le **28/12/2010** à **15:46**

[citation]Loi du 9 juillet 2010 sur les violences faites aux femmes et les violences au sein des couples - 15.07.2010

[s]La loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites aux femmes et aux violences au sein des couples améliore la protection des étrangers, victimes de violences conjugales[/s]. Cette protection concerne notamment le séjour des conjoints de Français et des conjoints entrés en France au titre du regroupement familial, ainsi que le retour en France des personnes françaises ou qui résident régulièrement en France, victimes d'un mariage forcé à l'étranger.  
[/citation]

Si elle a des preuves qu'elle est frappée par son mari, elle a la loi pour elle et se sortir de ce mariage

Allez voir ce site

<http://vosdroits.service-public.fr/F15922.xhtml>